

PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

PANORAMA DES INSTALLATIONS AVEC DJA EN OCCITANIE POUR L'ANNEE 2017

Installations aidées par la DJA en Occitanie

557 DJA en 2017

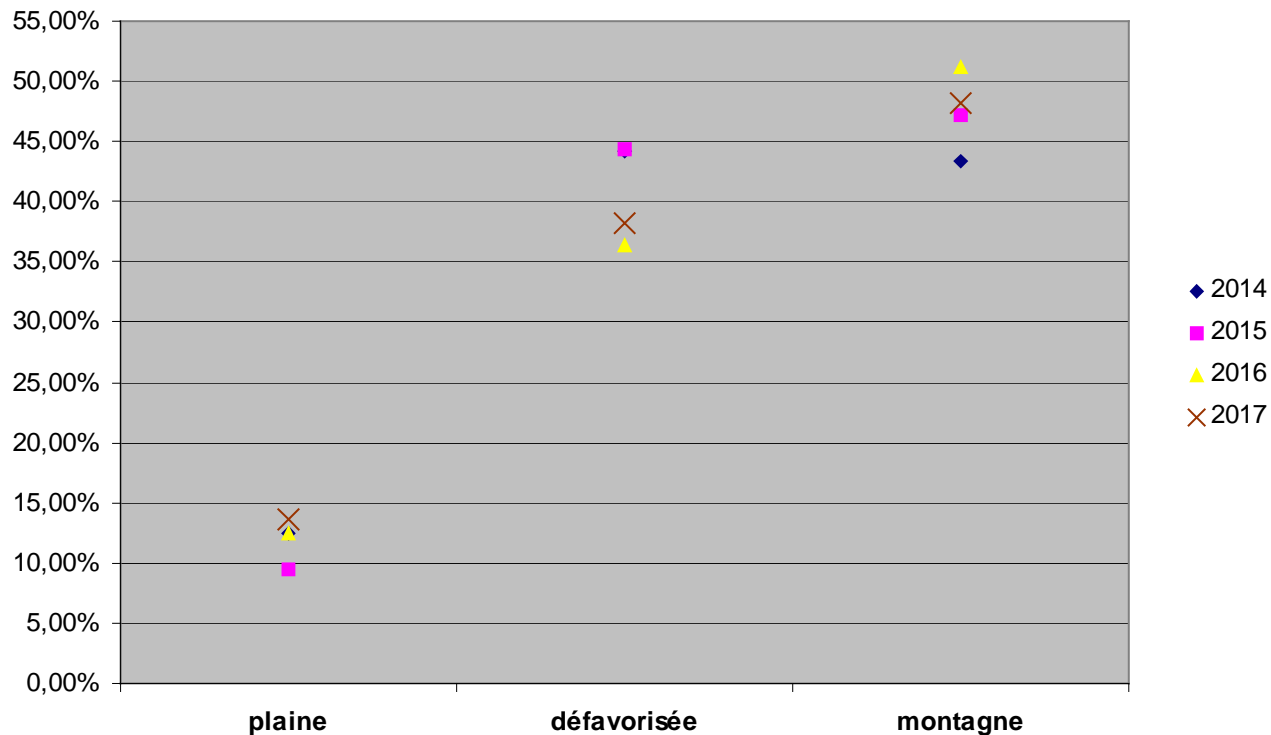
(523 DJA en 2016)

Chiffres clé des exploitations concernées par une installation avec la DJA en Occitanie pour l'année 2017

- 11%** ont recours à de l'emploi salarié (16% en 2016)
- 21%** diversifient leurs productions agricoles (20% en 2016)
- 14%** diversifient avec des productions non-agricoles (13% en 2016)
- 38%** produisent sous signe de qualité (hors AB) (34% en 2016)
- 34%** produisent en agriculture biologique (24% en 2016)
- 3%** envisagent d'intégrer un GIEE (3% en 2016)
- 52%** adhèrent à une CUMA (57% en 2016)
- 16%** sont de petite taille économique (13% en 2016)

Chiffres clé des jeunes installés avec la DJA en Occitanie pour l'année 2017

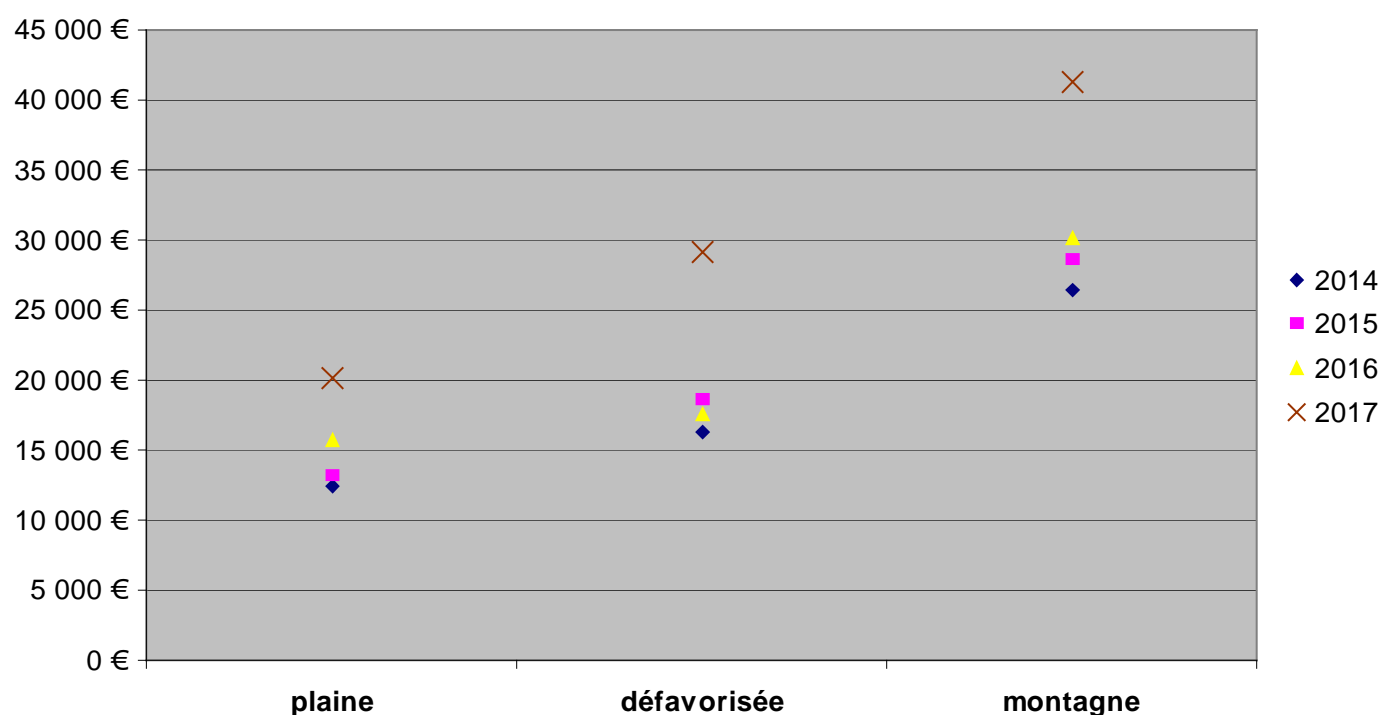
- 38%** sont hors cadre familial
- 25%** sont des femmes
- 4%** seront à titre secondaire ou en installation progressive
- 95%** bénéficient d'une DJA majorée

I- DONNEES GENERALES SUR LES INSTALLATIONS AVEC DJA EN 2017**RÉPARTITION DES INSTALLATIONS AVEC DJA PAR ZONE****Répartition des installations avec DJA par zone en Occitanie**

source : DRAAF Occitanie – novembre 2017

nbre	plaine	défavorisée	montagne
2014	12,50%	44,17%	43,33%
2015	9,46%	44,34%	47,20%
2016	12,43%	36,33%	51,24%
2017	13,64%	38,24%	48,11%

Montant moyen de la DJA par zone en Occitanie



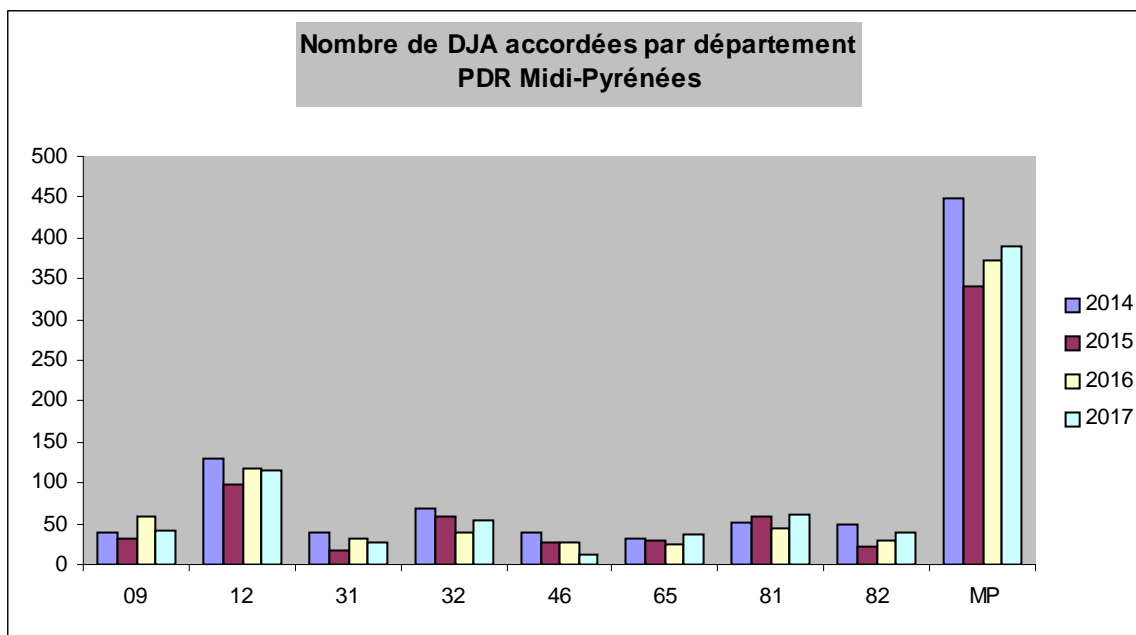
source : DRAAF Occitanie – novembre 2017

montant	plaine	défavorisée	montagne
2014	12 367 €	16 350 €	26 454 €
2015	13 087 €	18 625 €	28 569 €
2016	15 717 €	17 581 €	30 164 €
2017	20 095 €	29 147 €	41 304 €

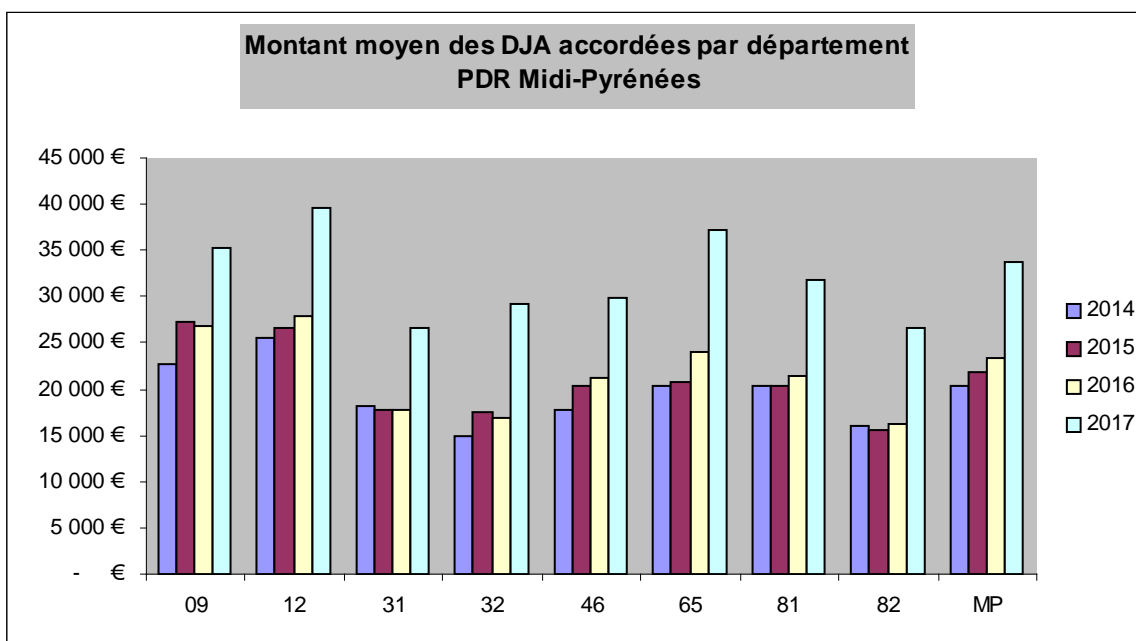
Des montants de DJA en très nette hausse. L'écart entre la zone défavorisée et la zone de plaine est plus marqué. L'on observe trois paliers de DJA : 20 000 € en plaine, 30 000 € en zone défavorisée et 40 000 € en montagne.

La répartition des installations avec DJA par zone est légèrement différente de celle des années précédentes avec une hausse du nombre d'installations dans les zones de plaine et défavorisée. Il faudra vérifier si cette tendance se confirme au cours des prochaines années et notamment si la revalorisation du montant de la DJA en zone de plaine permet un regain d'attractivité de cette aide à l'installation.

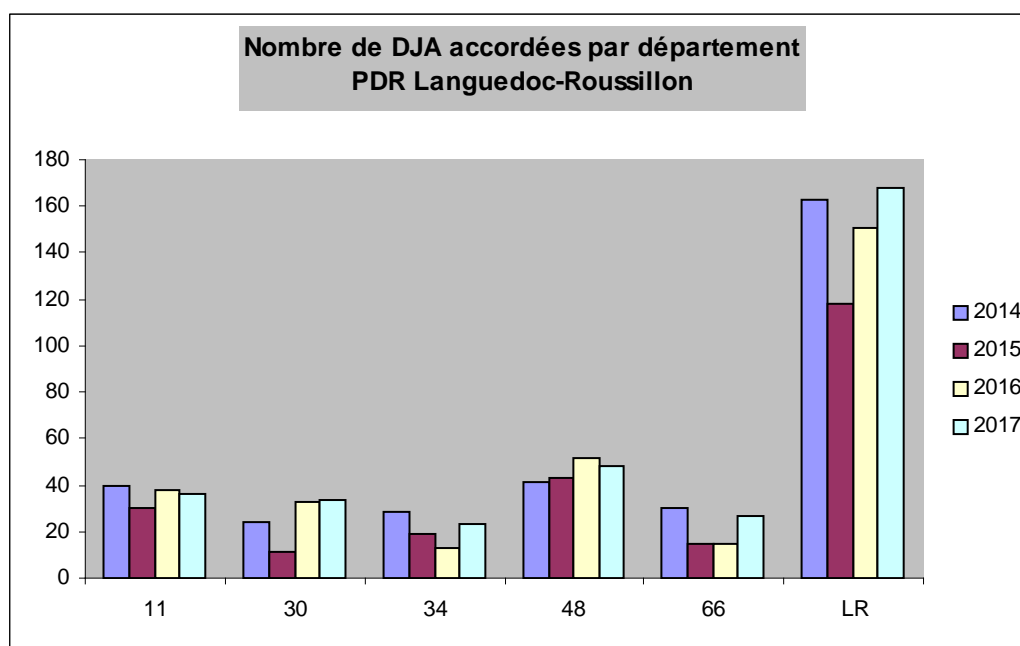
RÉPARTITION DES INSTALLATIONS AVEC DJA PAR DÉPARTEMENT



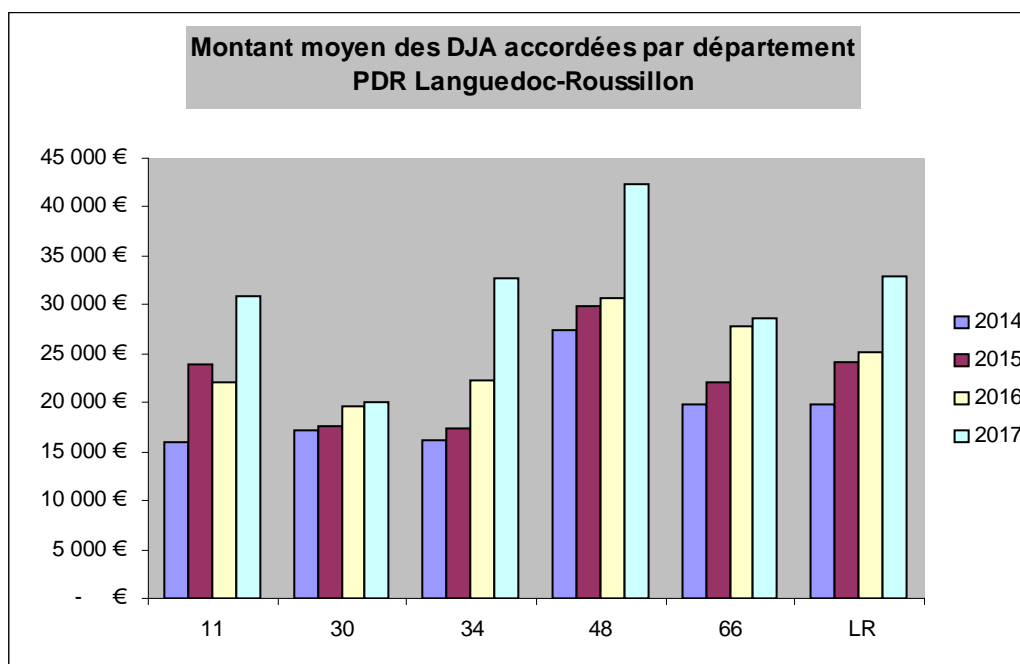
source : DRAAF Occitanie – novembre 2017



source : DRAAF Occitanie – novembre 2017



source : DRAAF Occitanie – novembre 2017



source : DRAAF Occitanie – novembre 2017

Augmentation significative du nombre d'installations et du montant moyen de la DJA.

Les installations avec DJA en 2017 représentent **91%** d'une année standard (& de l'année 2014), soit 557 DJA contre 612 en année normale.

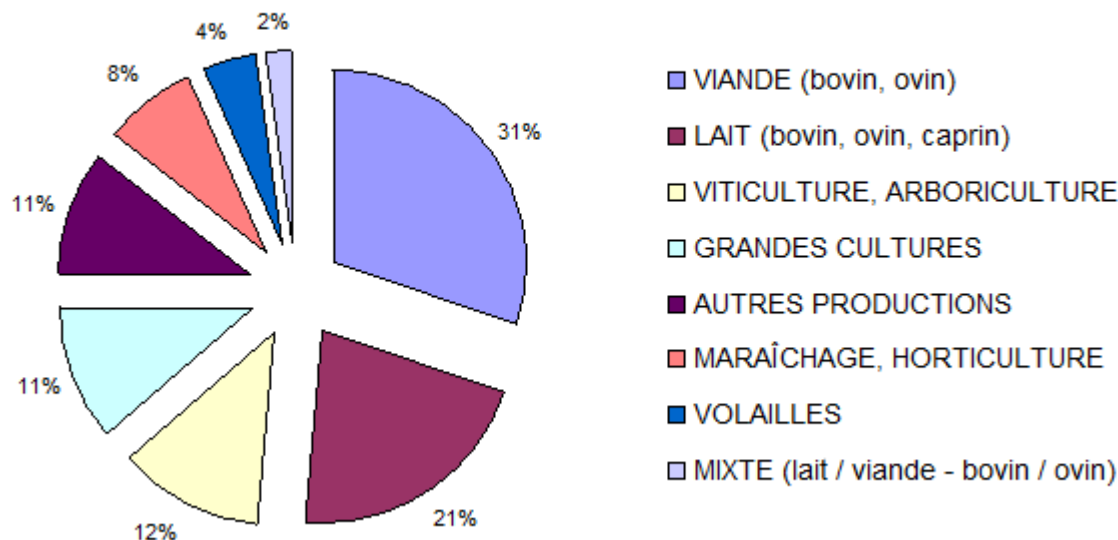
L'on observe cependant un replis du nombre d'installation aidées en Ariège et dans le Lot.

Cependant, il faut relativiser cette baisse car, en Ariège elle fait suite à une très bonne année 2016 avec peut-être une anticipation de certaines installations, et dans le Lot la mobilisation en 2017 de l'ensemble des acteurs pour développer de nouveaux outils (notamment pour le portage du foncier) pourrait donner de premiers résultats à partir de 2018.

Le montant moyen de la DJA a fortement progressé entre 2014 et 2017 en passant de 20 233 € à 33 158 € (+ 64%).

RÉPARTITION DES INSTALLATIONS AVEC DJA PAR DOMINANTE DE PRODUCTION

Installations avec DJA par grand type de production



source : DRAAF Occitanie – novembre 2017

VIANDE (bovin, ovin)	169
LAIT (bovin, ovin, caprin)	117
VITICULTURE, ARBORICULTURE	69
GRANDES CULTURES	63
AUTRES PRODUCTIONS	59
MARAÎCHAGE, HORTICULTURE	43
VOLAILLES	25
MIXTE (lait / viande - bovin / ovin)	12

Malgré la crise, les installations avec DJA en élevage se maintiennent.

En dépit de la crise du secteur de l'élevage, les installations avec DJA dans les filières lait & viande se maintiennent. Un léger replis est constaté pour les filières viticole et maraîchère.